

Paris, le 30 novembre 2021

Commission de l'Éducation, de la Culture et de la
Communication

Affaire suivie par : EW

**Bénévoles : donnez-nous votre avis !
En contribuant aux travaux du Conseil économique, social et
environnemental (CESE) sur l'avis relatif au bénévolat**

Vous avez accepté de contribuer aux travaux du CESE sur le bénévolat en nous faisant part de votre avis. Nous vous en remercions. Vous découvrirez ci-dessous les modalités d'organisation que nous vous proposons. Si des questions restaient en suspens, n'hésitez pas à contacter Emmanuel Woittrain, administrateur de la commission ECC, (emmanuel.woittrain@lecese.fr).

Qu'est-ce que le CESE ?

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est un rouage essentiel à notre démocratie. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences.

Le CESE regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales...

Pourquoi le CESE vous sollicite ?

Depuis la réforme constitutionnelle de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux. A ce titre, le Conseil vous sollicite car il souhaite vous associer aux travaux de la commission de l'Education, de la culture et de la communication portant sur le bénévolat et bénéficier de votre expertise de terrain.

Le travail de la commission ECC en cours sur le bénévolat :

La commission de l'Education, de la Culture et de la communication (ECC) est en train d'élaborer un avis sur le thème du bénévolat¹. Pour plus d'informations : <https://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/lengagement-benevole-indispensable-facteur-de-cohesion-sociale-et-de-citoyennete>

¹ Est considéré comme bénévole « celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »

Votre contribution :

Votre contribution consiste à rassembler un groupe de bénévoles d'au moins de 5 personnes (avec si possible une pluralité d'âge, la parité femmes/hommes, etc.), de choisir librement votre organisation avec comme seul impératif de vous réunir avant le mardi 1 février 2022 et d'échanger entre-vous pour apporter votre réponse collective à au moins deux des questions suivantes :

- Quelles sont les motivations qui vous ont amené à devenir bénévole ? Qu'est-ce que cela vous apporte ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans le cadre de votre bénévolat ? Comment serait-il possible de les résoudre ?
- Avez-vous déjà suivi une formation en tant que bénévole ? Comment la formation des bénévoles pourrait être améliorée ?
- Que faudrait-il faire pour favoriser la reconnaissance symbolique et matérielle du bénévolat ? Sa valorisation ?

Vos réponses seront portées et présentées par le ou la porte-parole que vous aurez désigné.

La désignation et le rôle du porte-parole :

Un ou une porte-parole devra être désigné au sein du groupe de bénévoles. Il ou elle sera chargé de rendre compte des échanges entre les bénévoles sur les questions proposées.

Il ou elle participera à **Paris au CESE** ou s'il ne peut vraiment pas, à distance via zoom, à la journée de rencontres et d'échanges organisée **le mardi 1^{er} février 2022**. Au cours de cette journée, ce ou cette porte-parole s'exprimera au nom de votre groupe de bénévoles.

Date limite pour participer :

Si vous souhaitez participer à la journée de rencontres et d'échanges organisée à Paris, la date limite pour s'inscrire est fixée au lundi 17 janvier à 18 h. Il suffit d'envoyer un message à M. Woitrain Emmanuel, Administrateur de la commission ECC à l'adresse suivante : emmanuel.woitrain@lecese.fr

Description de la journée de rencontres et d'échanges organisée à Paris :

Cette journée se déroulera au Conseil économique, social et environnemental (9 place d'Iéna 75016 à Paris) ou à distance via zoom, **le mardi 1 février de 9 h 30 à 17 h 30**. Elle sera organisée autour de 4 séquences successives (2 le matin et 2 l'après-midi). Chaque séquence portera sur une des questions du questionnaire décrit ci-dessus. Chaque séquence fera l'objet d'une présentation par les porte-parole et ensuite d'un échange avec les membres de la commission de l'éducation, de la culture et de la communication.

La prise en charge du déplacement de votre porte-parole à Paris :

Contact : Si vous souhaitez disposer d'information sur cette journée de rencontres et d'échanges sur le bénévolat, vous pouvez contacter M. Woitrain Emmanuel, Administrateur de la commission ECC à l'adresse suivante : [\(Tel 01 44 43 62 55\)](mailto:emmanuel.woitrain@lecese.fr)

Convocation officielle : une convocation officielle sera adressée à chacun et chacune des porte-paroles.

Frais de transport et d'hébergement : les frais de transport du porte-parole du groupe de bénévoles pour se rendre au Conseil ainsi que les frais d'hébergement seront pris en charge par le Conseil sur demande. Le Conseil s'occupera de la réservation des billets de train et de l'hôtel. D'autres frais éventuels pourraient être pris en charge après accord (voir avec M. Woitain).

Restauration : la restauration sera assurée par le CESE.